Zeitschrift: Mitteilungen / Schweizerische Aktuarvereinigung = Bulletin / Association Suisse des Actuaires = Bulletin / Swiss Association of Actuaries

Herausgeber: Schweizerische Aktuarvereinigung

Band: - (1999)

Heft: 2

Vereinsnachrichten: Tätigkeitsberichte der Arbeitsgruppen für das Jahr 1999

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Tätigkeitsberichte der Arbeitsgruppen für das Jahr 1999

1. Groupe de travail «Assurance du personnel»

La séance du groupe de travail à Saint-Gall a été consacrée aux révisions législatives dans le cadre des assurances sociales, de la prévoyance professionnelle et du droit de divorce avec les implications au niveau de la prévoyance.
Une fois n'est pas coutume, ce sont des femmes qui ont donné leur point de vue, en partageant les exposés entre l'aspect factuel et une position quant à l'impact pour le groupe des femmes dans le monde du travail.

Me Corinne Monnard a traité «Le nouveau droit du divorce sous l'angle de la prévoyance professionnelle».
Depuis 1907, les choses ont évolués et selon le régime matrimonial ordinaire de la participation aux acquêts, l'épargne acquise pendant le mariage est en principe partagée par moitié lors du divorce. Or l'épargne de nombreux couples n'est constituée que de leurs expectatives en matière de prévoyance professionnelle. Et le droit civil ne les considère pas comme des acquêts.

La loi sur le libre passage a créé une solution provisoire à ce problème.

La nouvelle loi sur le divorce fait un pas de plus en fixant dans l'article 122:

> Lorsqu'un des époux au moins est affilié à une institution de prévoyance professionnelle et qu'aucun cas de prévoyance n'est survenu, chaque époux a droit à la moitié de la prestation de sortie de son conjoint calculée pour la durée du mariage selon les dispositions de la loi du 17 décembre 1993 sur le libre passage.

Me Monnard passe en revue les modalités de calcul et les pièges qui attendent les actuaires. Elle soulève in fine les responsabilités des institutions de prévoyance en fait d'information et de communication de chiffres.

Madame Gertrud Bollier a dressé un historique descriptif de l'AVS/AI plus LPP. Ensuite elle a rappelé les principaux éléments des révisions toujours en cours de discussion et de préparation.
En partant d'une maison, elle a montré les pierres qui constituent l'ensemble.
Enfin elle relève à juste titre que du fait que les prestations sociales sont définies sur une base monétaire, les femmes ayant des activités à temps partiel sont systématiquement pénalisées.

Mme Bollier donne à la fin une statistique intéressante, à savoir le temps consacré aux tâches ménagères par semaine selon les catégories:

Femme	Homme	Situation/Age
8,9 h	7,6 h	Célibataire âge de moins de 20 ans
14 h	7,6 h	Marié, sans enfants
31 h	11,5 h	Marié avec enfant en bas âge
+4,5 h	–	Si plusieurs enfants
11,9 h	–	Si l'enfant a moins de 19 ans

Mme Gertrud Wirz s'interroge si la première révision de la LPP répond aux attentes des femmes?
Elle part d'un exemple concret d'un «job sharing» et elle analyse de nombreuses statistiques d'où il ressort:

1. Du fait des travaux ménagers, il y a un handicap au départ
2. Les salaires pour les femmes sont moindre d'un tiers par rapport aux hommes
3. La répartition des salaires des femmes va vers des salaires moyens à faibles.

Les aspects défavorables que Mme Wirz relève dans la révision sont les suivants:

- Renonciation à l'amélioration de la situation des temps partiels
- Augmentation de l'âge de retraite et diminution du taux de conversion des capitaux en rentes
- Réduction des prestations de risques
- Financement: tendance à prélever sur le salaire pour les cotisations en maintenant les prestations sur le salaire coordonné

De nombreuses questions ont été soulevées pendant cette séance ce qui prouve l'intérêt et la qualité des exposés.

Le président: *Denis Mazouer*

2. Arbeitsgruppe «Datenverarbeitung»

Die diesjährige Arbeitstagung der Gruppe Datenverarbeitung vom 11. September 1999 in St. Gallen befasste sich mit dem Thema «Jahr 2000». Dabei wurden zum einen die damit verbundenen Herausforderungen der Versicherungswirtschaft und zum andern an einem Praxisbeispiel das gewählte Vorgehen zur erfolgreichen Bewältigung bei Helvetia Patria aufgezeigt.

Im ersten Teil führte Peter Bächtiger, Leiter des Projektführungsteams «Jahr 2000» bei der Helvetia Patria, die ebenso gespannte wie erwartungsvolle Zuhörerschaft auf eindrucksvolle Weise in das Thema ein. Anhand mehrerer Beispiele zeigte er auf, dass es sich bei besagtem Problem um ein sehr ernst zu nehmendes, jedoch für die Versicherer der Schweiz durchaus bewältigbares handelt. Das Jahr 2000-Problem besitzt einige Eigenschaften, durch welche es sich von bisherigen Fragestellungen im IT-Umfeld unterscheidet. Erstmals in der Geschichte der Informatik müssen weltweit alle Organisationen das gleiche Problem lösen. Zudem besteht für dieses Vorhaben definitiv kein Wahlrecht. Anhand mehrerer Pivot-Diagramme zeigte Peter Bächtiger auf, wie weit die verschiedenen Teilaufgaben eines Jahr-2000-Projektes bis heute fortgeschritten sein sollten. Immer wieder wies er dabei auf die Wichtigkeit von extensiven Tests hin. Die Einführung einer sogenannten Frozen Zone (während dieser Zeit werden jegliche Änderungen der Informatikumgebung äusserst restriktiv gehandhabt) erachtet er ebenso als zwingende Begleitmassnahme wie auch das Betreiben einer aktiven Informationspolitik.

Das zweite Referat erläuterte im Sinne eines Beispiels aus der Praxis die aktuelle Situation sowie den Stand der Vorarbeiten bei Helvetia Patria. Als Referent durften wir Paul Zeier, Projektleiter Jahr 2000 bei der Helvetia Patria, begrüssen. Er zeigte im Laufe seiner Ausführungen auf, dass das Jahr-2000-Problem nur gemeinsam durch Fachbereiche und Informatik bewältigt werden kann. Dabei betonte er ausdrücklich, dass im Rahmen des bevorstehenden Jahrtausendwechsels keine neuen Verantwortlichkeiten entstehen. Besonderes Augenmerk richten Herr Zeier und seine Crew auf eine saubere und konsistente Kontingenz- und Notfallplanung.

Beiden Referenten sei an dieser Stelle nochmals für ihre Beiträge ganz herzlich gedankt.

Der Leiter: *Marcel Nickler*

3. Groupe de travail «ASTIN»

Le rapport paraîtra dans le prochain numéro du Bulletin. Avec toutes mes excuses pour le retard.

Le président: *André Dubey*